Eventuel « Avenir en commun » des paroisses de Diesse et de Nods ...où en est-on ?

Cordiale bienvenue à toutes et tous

Membres du Groupe inter-paroissial

Institué sur la base d'un Contrat de pourparlers signé par le Conseil de paroisse de Diesse le 28 mars 2022 et par les administrateurs extraordinaires de la paroisse de Nods le 22 mars 2022, un **Groupe de travail inter-paroissial (GTI)** a été mis sur pied. Il est composé des personnes suivantes :

Délégués de la Paroisse de Diesse *

M. Pierre-André Lautenschlager
M. Martin Keller
M. Ulrich Knuchel

Délégués de la Paroisse de Nods

Mme Christine Botteron
Mme Liliane Darioly
M. Laurent Botteron

* Mme Marianne Kaltenrieder prend également part aux séances en qualité d'observatrice désignée par le Conseil de paroisse de Diesse

Mandat du GTI

Les tâches et compétences du GTI sont clairement fixées dans le Contrat de pourparlers des 22 et 28.3.2022.

Elles se définissent comme suit (articles 8 et 9 du contrat de pourparlers) :

3. Tâches et compétences du groupe de travail

Tâches et procédure	**Art. 8** [1] Le groupe de travail examine les avantages et les inconvénients ainsi que les conséquences d'une fusion des paroisses contractantes aux points de vue juridique, financier et politique. Il examine également les incidences d'un tel projet sur la vie paroissiale.
	[2] Le groupe de travail établit d'ici au 31 décembre 2022 un « Rapport de base » à l'intention des paroisses contractantes qui présente les avantages et les inconvénients ainsi que les conséquences d'une fusion.
	[3] Le rapport contient une proposition sur la suite de la procédure.
Information	**Art. 9** [1] Le groupe de travail fournit à temps, de manière transparente et appropriée, des informations sur son activité aux paroisses concernées.

Bref rapport relatif aux travaux effectués jusqu'ici

Le GTI s'est réuni à **10 reprises déjà**

A ce jour, il a élaboré

- Le règlement d'organisation du groupe de travail
- Le contrat de pourparlers en vue d'une fusion
- Le planning des travaux
- Le «**Rapport de base concernant le projet de fusion » (presque terminé)**
- Un projet de **Règlement d'organisation de l'éventuelle future paroisse**

… et maintenant

Le GTI présentera le **Rapport de base** aux paroissiennes et paroissiens des deux entités en **assemblée extraordinaire** cet automne

Il s'agira alors aux deux assemblées de paroisse de Diesse et de Nods

- De dire **OUI** (ok pour la suite de la procédure ; rédaction d'un RO, d'un contrat de fusion etc.)
- Ou **NON** (stop, on arrête le processus !!!).

Cas échéant, le dossier sera classé, le groupe aura alors terminé son mandat.

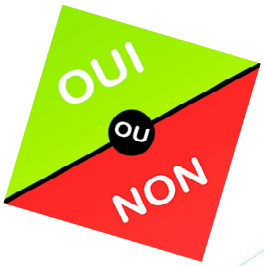

… et si le OUI l'emporte

…le GTI poursuivra ses travaux.

Il s'agira pour lui de rédiger notamment

- Le Règlement d'organisation de l'éventuelle nouvelle paroisse
- Le contrat de fusion

Il appartiendra dans tous les cas en finalité aux deux assemblées de paroisse de statuer sur le projet final et de dire à nouveau OUI ou NON à la fusion des deux entités.

Cette votation aurait lieu en 2024.

Dans le meilleur des cas, la fusion pourrait intervenir au 1er janvier 2025.

… quel nom et quel logo pour la nouvelle paroisse ?

…le GTI a organisé un petit **concours** à cet effet

Trois projets ont été présentés

… dans l'ordre de leur arrivée

- Le projet de **M. Joël Racine**, Route de Chasseral, à Nods

… dans l'ordre de leur arrivée

- Celui de **Mme Anne Durrant-Cardis**, Chemin de Pierre Grise, à Nods

… dans l'ordre de leur arrivée

- En pour terminer, le projet de **Mme Denise Keller,** Vue des Alpes, à Prêles

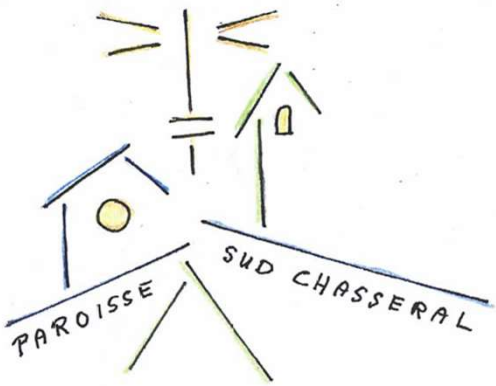

… le GTI a porté son choix sur le projet de Mme Denise Keller (avec une modification du nom)

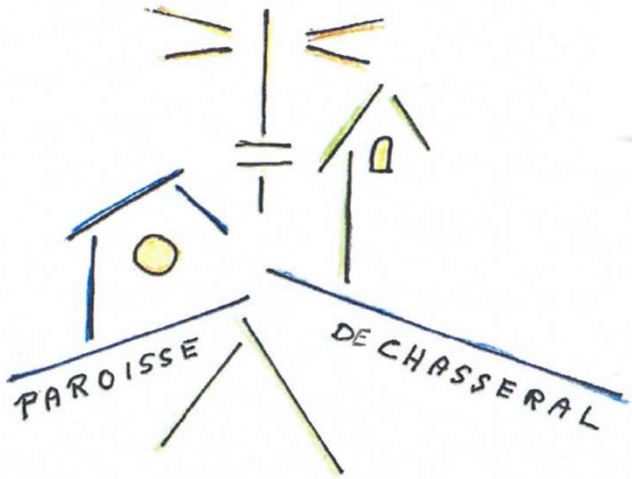

Juste à titre d'info… vous trouvez toutes les infos relatives à l'étude en cours sur les sites des deux paroisses

www.parefnods.ch ou www.parefdiesse.ch

Merci pour votre attention

Pourquoi pas se donner la main pour mieux appréhender les défis de l'avenir ??